

NOTICE SUR UN PROJET

CONCERNANT LA

COLONISATION DE L'ALGÉRIE

PRÉSENTE

A S. E. M. LE MARÉCHAL MINISTRE DE LA GUERRE

PAR M. ALBIGÈS

Employé au Ministère de la guerre, ancien employé des services financiers en Algérie.

PARIS

IMPRIMERIE DE GAITTET ET C^{ie}

7, RUE GÏT-LE-CŒUR

1856

LK^S
1031

LK
1031

NOTICE SUR UN PROJET

CONCERNANT

LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE

PRÉSENTÉ A S. E. M. LE MARÉCHAL MINISTRE DE LA GUERRE.



L'objet de cette Notice est l'exposé d'un projet concernant la colonisation de l'Algérie.

Il nous paraît naturel de faire précéder cet exposé d'un tableau aussi clair et aussi exact que possible, de l'état actuel de nos possessions du nord de l'Afrique, au point de vue complexe de l'administration, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Ce nous sera, d'ailleurs, une occasion de faire connaître à ceux qui l'ignoraient encore toute l'étendue et la variété des richesses du magnifique pays conquis par nos armes et que notre civilisation travaille à s'assimiler.

Puis, abordant notre sujet et laissant de côté la critique oiseuse des méthodes successivement essayées par le Gouvernement dans le but de développer l'élément colonial algérien, nous soumettrons à nos lecteurs, en toute modestie, un moyen bien simple d'accélérer l'œuvre de la colonisation, en y faisant concourir les capitaux et les hommes de la France et de l'Étranger.

I.

Les possessions françaises du nord de l'Afrique, comprises sous la dénomination d'Algérie, se composent de l'ancienne Numidie et de la portion des deux Mauritanies qui constituaient la régence d'Alger.

L'Algérie est bornée, au nord, par la Méditerranée; à l'est, par la régence de Tunis; à l'ouest, par le Maroc; au sud, par une ligne que forment l'Oued-Souf, Tuggurt, Ouargla, l'Oued-M'zab et les oasis des Ouled-Sidi-Chiekh. Sa largeur, de l'est à l'ouest, est de 95 myriamètres, sa profondeur se renferme entre le 32° et le 37° degré de latitude.

Cette profondeur présente deux grandes divisions : le Tell et le Sahara.

Le Tell est la zone arable. Partant de la mer, sa longueur, vu la déclivité des côtes de l'est à l'ouest, varie de 200 kilomètres, dans le territoire de Bône, à 90 kilomètres à la hauteur d'Oran.

Vient ensuite le Sahara, région des palmiers.

Outre ces deux grandes divisions, quatre zones, courant de l'est à l'ouest, partagent encore l'Algérie dans sa profondeur.

La première consiste en une série de montagnes qui se terminent le plus souvent par d'abruptes falaises dans la Méditerranée, mais qui parfois laissent entre elles et les côtes d'assez vastes plaines, notamment dans le voisinage de Bône, d'Alger et d'Oran.

La seconde est une suite de plateaux où se trouvent les terres les plus propres à la culture.

La troisième, bornant au sud la précédente, est formée par un second rideau de montagnes qui se prolonge dans toute la largeur de l'Algérie.

Viennent enfin les landes du Sahara, lesquelles s'étendent jusqu'à la ligne qui sépare l'Algérie du désert. Cette dernière zone est presque entièrement dépourvue de cours d'eau. On y supplée par le forage de puits. Là où l'eau jaillit, verdoient des îles de végétation appelées *Oasis*. Partout ailleurs règne une complète stérilité.

L'Algérie, étant plus près de l'équateur que la France, doit avoir une température plus élevée : mais la nature montagnueuse de son sol compensant les différences, il en résulte, sur beaucoup de points, une presque égalité de température entre les deux pays, Paris étant pris pour point de comparaison.

L'acclimatation y est donc plus facile qu'on ne le suppose.

II.

Le gouvernement et l'administration de l'Algérie ressortissent au département ministériel de la guerre. Toutefois, les services de la justice, des cultes, de l'instruction publique, des douanes et de la trésorerie sont rattachés aux ministères compétents de la métropole.

Le gouvernement et la haute administration de la colonie sont confiés à un gouverneur général choisi parmi les grands dignitaires de l'armée.

De l'est à l'ouest, le territoire algérien se divise en trois provinces : celles de Constantine, d'Alger et d'Oran, ainsi appelées du nom de leurs chefs-lieux respectifs.

Ces provinces se divisent elles-mêmes en territoires civils et en territoires militaires.

Les premiers forment, dans chaque province, un département dont l'administration, tout en restant sous la haute direction du gouverneur général, est remise à un préfet. Chaque département se subdivise en arrondissements dirigés par un sous-préfet ; en communes, dotées des institutions municipales ; en localités administrées par des maires, sans adjonction de conseils municipaux ; en districts, placés sous l'autorité de commissaires civils exerçant toutes les fonctions de l'ordre administratif et municipal.

Quant aux territoires militaires, les trois provinces forment autant de divisions, scindées en subdivisions et en cercles. Les européens et les indigènes qui habitent ces territoires sont administrés par le général divisionnaire, sous l'autorité immédiate du gouverneur général de l'Algérie.

III.

L'Algérie n'est plus ce qu'elle fut sous la domination romaine, un pays peuplé, cultivé, sillonné de voies et d'aqueducs, couvert de constructions et de monuments. Sa population, successivement réduite, se borne actuellement à des tribus en partie nomades et qui occupent seulement un petit espace. En fait de constructions, on n'y voit que de nombreuses ruines romaines, que la grandeur même des ouvrages dont elles témoignent a soustraites à l'action du temps.

Mais ce qui a survécu, c'est la merveilleuse fécondité d'un sol privilégié, laquelle n'attend, pour éclater, que la sollicitation du travail.

En effet, le sol algérien se prête complaisamment à toutes les cultures, même à celles des régions tropicales. A l'époque où nous en primes posses-

sion, ses principaux produits étaient le blé, l'orge, l'huile, le tabac, la soie, les laines, auxquels on peut ajouter les fruits de l'oranger, du figuier, du bananier et du palmier-dattier.

Depuis, on a réussi à y acclimater des espèces originaires du centre et du midi de l'Afrique, des deux Amériques et de l'Asie; telles que le goyavier, l'avocatier, le néflier du Japon, le laurier camphré, l'arbre de campêche, le bambou, le palissandre, la patate, l'iguane, l'arachide, le sésame, le thé, le pavot, le coton; enfin la canne à sucre, l'indigo, le caféier, le riz de Chine, le nopal coccinifère, le safran, la vanille, etc., etc.

Un vaste avenir est donc ouvert, on le voit, aux entreprises de l'agriculture soit alimentaire, soit industrielle.

Toutefois, parmi ces nombreuses cultures, il en est que nous recommandons en première ligne comme les sources les plus certaines et les plus immédiates de notables bénéfices. Ce sont :

Les Céréales. On sait que les riches moissons des provinces de l'Afrique valurent jadis à celles-ci le surnom de *grenier de l'Italie*. L'Algérie est appelée à devenir, dans un temps plus ou moins rapproché, le grenier de la France et à la soulager du tribut qu'elle paye annuellement à l'étranger. Déjà elle est entrée, pour une part importante, dans les approvisionnements de la métropole.

Le Tabac. Cette culture, libre de tout contrôle en Algérie, y a pris un très-grand développement. L'administration française a acheté, dans chacune de ces dernières années, plus de 2 millions de kilogrammes; ses demandes tendent à s'accroître.

Le Mûrier. On a fait aussi des efforts heureux pour développer les plantations de mûriers et l'éducation des vers à soie. Nonobstant l'extension donnée à cette culture dans ses départements méridionaux, la France tire encore tous les ans, de l'étranger, des soies pour une valeur de près de 400 millions. Or, sauf quelques quantités de qualités supérieures qu'on tire de l'Inde et de la Chine, l'Algérie peut avoir la prétention de satisfaire à tous les besoins de l'industrie nationale. Les produits qu'elle a fournis jusqu'à présent ont été reconnus excellents par la Chambre de commerce de Lyon.

L'Olivier. Cet arbre, qui se trouve à l'état sauvage sur tout le territoire algérien, constitue une des principales richesses du pays. Déjà un grand nombre de sujets ont été greffés et entrent en rapport. Les exportations directes de l'Algérie en France se sont élevées, en 1854, à plus de 2 millions de francs. Toutefois, des efforts restent encore à faire pour donner à la culture de l'olivier dans notre colonie le développement dont elle est susceptible et la mettre à même de remplacer, sur les marchés de la métropole, les produits de la Turquie, de la Sardaigne, des Deux-Siciles, de l'Espagne, du Maroc et de Tunis.

Le Cotonnier. Les premiers essais de cette culture datent de 1846. Or, d'après la valeur attribuée par les experts aux cotons actuellement produits, on peut évaluer à 1400 fr. par hectare le bénéfice réalisable dès maintenant. Cette production est, d'ailleurs, pour l'Algérie, d'un immense avenir : car, aujourd'hui que les Etats-Unis tendent à manufacturer eux-mêmes la plus grande partie de leur coton, il pourrait arriver qu'on vit tarir cette source d'approvisionnement et que notre industrie cotonnière eût à demander son salut à la production algérienne.

Les plantes oléagineuses : le Sésame, l'Arachide, etc. La France achète annuellement pour 50 millions de ces graines, dont l'huile sert pour la table, pour l'éclairage, pour l'industrie.

Le Cactus à cochenille ou Nopal. On consomme en Europe des quantités considérables de cochenille. La France seule en tire du Mexique et de l'Espagne pour une valeur de plusieurs millions. Le nopal trouve en Algérie un climat et un sol qui lui sont favorables; aussi les produits qu'on obtient déjà de cette culture en présagent de merveilleux pour l'avenir.

IV.

Les richesses minéralogiques de l'Algérie sont aussi fort remarquables. Le cuivre, le fer, le plomb, abondent dans ce pays.

Dans la province d'Alger, cinq mines, dont deux de cuivre et de fer, et trois de cuivre, de fer et de plomb, sont en exploitation à l'heure qu'il est. Dans l'une de ces mines, celle de l'Oued-Allah, on a découvert un filon argentifère.

En outre, quatorze permis d'exploration ont été accordés. Ils s'appliquent presque exclusivement à des gisements cuprifères.

Dans la province d'Oran, on n'a encore concédé aucune mine, mais on a délivré quatorze permis d'exploration, et l'on s'occupe de statuer sur des demandes en concession.

Les gîtes reconnus renferment du minerai de cuivre, de fer, de plomb.

Les mines concédées dans la province de Constantine sont au nombre de six : cinq de fer, dont les minerais rivalisent avec les aciers de la Suède ; et une de plomb argentifère, à Kef-oum-Theboul. En 1853, il a été exporté 3 112 516 kilogrammes de minerai provenant de cette mine.

Dix permis d'exploration ont été accordés pour des gîtes de plomb argentifère, de mercure, de zinc, de cuivre, d'antimoine. D'autres permis sont demandés.

Signalons encore comme gisements non métallifères, de belles carrières de marbre à Bône, à Sétif, au cap Filfilah, dans la subdivision de Tlemcen.

Enfin, si l'on n'a point encore découvert de houille, on a déjà mis en exploitation quelques couches de lignite.

V.

Sous le rapport commercial, la loi du 11 janvier 1851, en consacrant le principe de l'assimilation douanière de l'Algérie à la France, a ouvert pour la colonie une ère nouvelle. Aussi le mouvement commercial a-t-il pris depuis cette époque un développement remarquable. On en jugera par le rapprochement des chiffres des importations et exportations pendant les années 1851 et 1854.

Importations.		Exportations.	
1851.....	66 950 000 fr.	1851.....	19 792 000 fr.
1854.....	81 234 000	1854.....	42 176 000

La France prend part, dans une proportion de 83 pour 100, aux importations, et dans une proportion de 67 pour 100, aux exportations. Après elle viennent l'Angleterre, l'Espagne, la Turquie, les États-Sardes, et pour une part de moins en moins forte, les Deux-Siciles, l'Autriche, la Suède, les États-Romains, les États-Unis, le Portugal, etc., etc.

La navigation présente des variations correspondantes à celles des échanges. Voici le tableau du mouvement des deux années comparées ci-dessus :

	1851.		1854.	
	NOMBRE.	TONNAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.
Entrées	2249	212 585	3129	326 426
Sorties	2232	227 629	3034	314 974

Les puissances qui ont le plus contribué à l'augmentation qui ressort pour 1854 sont, en première ligne, la France, puis l'Espagne, la Suède, l'Autriche, les États-Sardes, les Deux-Siciles, les États-Unis, etc.

Ces données, bien que très-superficielles, suffisent à faire donner une idée de l'avenir commercial réservé à l'Algérie.

VI.

En présence des richesses agricoles et industrielles que déploie le sol algérien, peut-être s'étonnera-t-on que la colonisation n'y ait pas encore accompli des progrès plus marqués. Hâtons-nous de faire observer qu'on ne doit point juger de ces progrès d'après le temps écoulé depuis la conquête. Le plus grand nombre des villages aujourd'hui constitués ne comptent pas dix années d'existence ; et c'est dans un période encore plus rapproché que notre colonie a pu échapper, non-seulement aux inquiétudes causées par l'état de guerre, mais aussi à l'incertitude assez longtemps répandue touchant la conservation de cette possession française.

A vrai dire, ce n'est qu'à partir de la création des préfectures et de l'assimilation douanière prononcée par la loi du 11 janvier 1851 qu'on a commencé à faire fonds sur l'avenir de l'Algérie.

Ce qui le prouve, c'est l'extension prodigieuse que les colons donnèrent dès lors à leurs travaux et l'ardeur qu'ils apportèrent dans la compétition des terres domaniales qui, par suite, au lieu d'être concédées à titre gratuit comme auparavant, purent être mises en adjudication avec un plein succès.

On peut comparer l'Algérie à ces enfants dont la croissance, retardée longtemps, se développe tout à coup avec une vigueur surprenante.

Aujourd'hui, dans ce pays, tout est prêt pour favoriser l'élan de la colonisation. Il possède des routes nombreuses, des ponts sur ses cours d'eau (on se fera une idée de l'activité imprimée à ces dernières constructions, par ce simple rapprochement : il n'y avait que cinq ponts en 1830, il y en a plus de cent aujourd'hui). On a réglé les eaux au moyen de canaux, de rigoles ; on a foré des puits, élevé ou restauré des fontaines. Enfin, de notables portions du sol (les environs de Bône et de Philippeville, la plaine de la Mitidja, près d'Alger, les marais de la Maeta et de Sidi-bel-Abbès, dans la province d'Oran) ont été assainies et offrent maintenant à la culture des terres incomparablement fertiles.

De plus, sauf une fraction encore rebelle, mais qui ne peut tarder beaucoup à se ranger sous la loi commune, l'Algérie est complètement pacifiée à l'heure qu'il est. Les relations avec les indigènes sont fort sûres ; les Arabes se sont si bien façonnés à notre domination que des tribus, jusqu'alors nomades, se sont fixées sur le sol et ont converti leurs douars en villages.

La situation de la colonie est donc favorable à tous égards. Par malheur, on ne le sait pas encore assez dans les masses qui, par suite, montrent de l'indifférence à son égard. En outre, dans une louable intention d'ailleurs, et sans doute à cause de nécessités actuelles, le Gouvernement n'accorde aujourd'hui des concessions qu'à ceux qui ont justifié de certaines ressources pécuniaires, ce qui restreint nécessairement le nombre de ceux qui songeraient à aller s'établir en Algérie.

Et pourtant la colonisation ne saurait se développer avec rapidité que par une vaste immigration d'hommes de tous les pays. Or, pour provoquer ou stimuler cette immigration, que faudrait-il faire ? Assurer aux indigents et à leurs familles (car c'est à eux surtout qu'il conviendrait de faire appel), c'est-à-dire à ceux qu'aucun lien de propriété n'attache au sol natal, du bien-être pour le présent et, pour l'avenir, la chance de se créer quelque aisance par leur travail.

N'en doutons pas, la misère, qui pousse loin de leur berceau les pauvres populations de l'Irlande et de l'Allemagne, les guiderait de préférence vers les fertiles régions du nord de l'Afrique, pour peu que celles-ci leur offrirent des moyens d'existence.

Quant à nos nationaux, il faut s'y attendre, ils apprécieraient moins vite ce bienfait, ou plutôt ils se montreraient tout d'abord moins désireux d'en profiter. En France, en effet, chacun tient à la mère-patrie par les plus intimes fibres du cœur. L'esprit de migration y est rare : on répugne à sortir de son

cercle habituel d'existence, à tenter les aventures d'un déplacement et d'une installation lointaine. La misère sur *place*, pour ainsi parler, finit par produire l'insensibilité, par l'habitude et l'insouciance qu'elle engendre après un certain temps.

Tôt ou tard, cependant, les avantages réels, les brillantes perspectives d'une expatriation sans hasards cette fois et sans déceptions possibles triompheraient des habitudes les plus invétérées, des répugnances les plus profondes.

Cette conviction bien arrêtée dans notre esprit nous a inspiré le projet dont il est temps d'exposer ici l'économie.

Et d'abord, une fois transporté gratuitement en Afrique (nous dirons plus loin par quel moyen), l'émigrant recevrait en propriété : une maison garnie des meubles les plus indispensables, tels que lit en fer complet, armoire, table, chaises, ustensiles de cuisine; des bestiaux et des instruments aratoires; enfin une étendue de terres d'une quinzaine d'hectares environ, c'est-à-dire des objets dont la valeur totale serait une fortune pour le plus grand nombre de nos campagnards, car elle ne s'élèverait pas à moins de 7000 francs, n'attribuant à la terre qu'un prix de 200 francs par hectare. En outre, les semences nécessaires leur seraient fournies gratuitement. Bien plus, pour les mettre à même d'attendre les premières récoltes, il serait alloué une subvention quotidienne, en nature ou en argent, de 50 centimes aux adultes et de 25 centimes aux enfants.

Les soins d'un médecin leur seraient assurés.

Des prix annuels et triennaux stimuleraient leurs efforts en les récompensant.

Chaque année, un prix de 300 francs par village serait délivré au colon qui se serait fait le plus remarquer par sa bonne conduite et ses travaux agricoles.

Tous les trois ans, trois prix de 1000 francs chacun, pour lesquels concourraient seulement les lauréats des trois dernières années, seraient attribués à ceux qu'on aurait reconnus pour les plus méritants sous le rapport moral et intellectuel.

Enfin, une caisse de retraite garantirait aux travailleurs, dès l'âge de cinquante-cinq ans, âge auquel, dans la mère-patrie, on les voit encore courbés sous un travail pénible et sans espoir, le plus souvent, de jours de repos et de quiétude; c'est-à-dire un sort dont la douceur dépasserait les rêves les plus ambitieux des pauvres gens que nous convierions à cette existence nouvelle.

De même que les besoins physiques, les besoins de l'âme et de l'esprit trouveraient leur satisfaction dans notre projet.

Ainsi, dans chaque village, une église offrirait aux immigrants les enseignements et les consolations de la religion de leurs pères. Une école offrirait à leurs enfants les bienfaits de l'instruction primaire.

Qu'on ne redoute pas pour eux les souffrances de la nostalgie. Si, comme nous l'espérons, le Gouvernement adoptait notre proposition, ils pourraient goûter la douce illusion de se croire encore chez eux en retrouvant là-bas, non-seulement les coutumes et le langage de leur pays natal, mais aussi quelques-uns des parents et des amis au milieu desquels se seraient écoulées les plus belles années de leur vie.

L'effet que des immigrations accomplies dans de telles conditions produiraient sur les esprits en France, on le devine aisément. Telle partie de l'Empire, encore indifférente aujourd'hui à nos possessions africaines, se sentirait prise tout à coup de sympathie pour cette contrée hospitalière et élémentaire aux nouveaux colons qu'elle y aurait envoyés. Chacun s'habituerait à porter ses regards et sa pensée vers cette terre de bénédiction et à considérer le court trajet, par mer, qui sépare la métropole de l'Algérie, comme la route menant à un bien-être presque certain.

Mais ce programme esquissé par nous, comment le réaliser? comment pourvoir aux grosses dépenses qu'entraîneraient le transport des émigrants, leur installation, les dons, les subventions premières, les récompenses accordées à leurs travaux, la création d'une caisse de retraite, la construction d'églises, de presbytères, de mairies, d'écoles communales, de fontaines publiques, etc.?

De trop lourdes charges pèsent déjà sur le Gouvernement pour qu'on puisse songer à lui en imposer d'autres. Aussi un appel à la contribution volontaire des nationaux et des étrangers, telle est la base de notre projet, auquel l'Empereur a daigné se montrer favorable : une Loterie, tel est le mode de cet appel.

La loterie, nous le savons, soulève, chez beaucoup de bons esprits, des préventions fondées. Toutefois la sagesse n'exagère rien : le Gouvernement l'a bien senti. En effet, tout en interdisant en principe la loterie, dont la fréquence pourrait devenir funeste aux mœurs publiques et même à la production nationale, au cas où le goût du jeu détrônerait le goût du travail, il s'est réservé la faculté d'autoriser celles qui auraient pour but de faciliter la création d'établissements charitables ou des opérations d'une évidente utilité générale. Or, la loterie que nous proposons présente au plus haut degré ce dernier caractère. Quant aux abus qu'on pourrait croire inhérents à un grand manie- ment de fonds, il n'en est aucun qu'un contrôle sévère et intelligent ne pût empêcher de se produire.

Cette observation faite, montrons le mécanisme de notre loterie.

Elle aurait lieu, on le conçoit, sur une vaste échelle, soit au capital de 25 millions de francs représentés par 50 millions de billets à 50 centimes.

D'après l'importance du capital à recueillir, on devine aisément que les billets gagnants auraient droit à des primes bien plus considérables que celles offertes jusqu'à ce jour. Ces primes formeraient un total de 5 500 000 francs.

Il y aurait deux tirages.

Le premier tirage consisterait en lots formés de produits divers de l'industrie et représentant une valeur totale de 1 500 000 francs, laquelle serait répartie en 4414 primes décroissant de 100 000 francs à 100 francs ¹.

Le deuxième tirage attribuerait à 855 numéros seulement une valeur de 4 millions, délivrée non plus en produits manufacturés, mais en lingots d'or et d'argent.

Le premier lot serait de.....	1 000 000
Le second — de.....	500 000
Le troisième — de.....	300 000

Et ainsi de suite, en décroissant, jusqu'au chiffre de 100 francs. — Il y aura 650 primes de 1000 francs. (Voir pour le détail de ce tirage la VII^e partie de cette notice, reproduisant des extraits très-intéressants et bien remarquables des journaux algériens.)

Avec ce qui resterait des 25 millions, après déduction du montant des deux tirages et des frais d'administration, on créerait 36 villages, où chaque famille serait installée dans les conditions dont nous avons parlé ci-dessus.

30 de ces villages seraient affectés aux émigrants français.

Ils renfermeraient chacun 100 familles composées de 5 membres en moyenne, ce qui donnerait un total de 15 000 âmes et fixerait le contingent de chaque département à 35 familles environ, soit 175 individus.

1. Voici la composition de ce tirage :



1 Lot de 100 000 fr.	100 000 fr.
— 50 000	50 000
— 25 000	50 000
— 10 000	50 000
— 5 000	50 000
— 4 000	80 000
— 3 000	90 000
— 2 000	90 000
— 1 000	100 000
— 500	100 000
— 400	160 000
— 300	180 000
— 200	200 000
— 100	200 000

4414 Lots d'une valeur totale de 1 500 000 fr.

Les 6 autres villages seraient réservés à l'émigration étrangère, à laquelle on ferait des avantages identiques, sauf toutefois celui de la gratuité du voyage.

On nous rendra cette justice : loin de prétendre à offrir un système exclusif de colonisation algérienne, notre projet évite au contraire avec soin de se prononcer à cet égard. Il respecte, comme il convient, la liberté d'action du Gouvernement et celle des particuliers. Sa seule visée est de rendre l'Algérie plus populaire en France et surtout d'employer à la fertilisation de ce beau pays, qui ne demande qu'à l'enrichir, la masse indigente dont les sueurs arrosent en vain le sol de la métropole ou celui des contrées étrangères.

L'exécution de ce projet serait, il est vrai, confiée à une entreprise particulière, mais à une entreprise que la surveillance et la direction de l'Etat entoureraient de toutes les garanties de moralité désirables.

Nous osons espérer que l'œuvre éminemment nationale à laquelle nous convions tous les cœurs et toutes les fortunes trouvera en France de nombreuses et vives sympathies. Quant à l'Algérie, en lisant les passages ci-joints de ses principales feuilles, on verra combien elle a su apprécier la moralité tout à la fois et l'utilité de cette œuvre si intéressante pour elle.

VII.

Extraits des journaux algériens.

Echo d'Oran du 12 septembre 1855.

Tous les moyens honnêtes sont bons pour atteindre un but utile, profitable aux masses et à la France.

Voici un moyen gigantesque et des plus facilement réalisables de colonisation presque immédiate et sur une vaste échelle en Algérie.

On sait combien de belles et bonnes choses ont été obtenues dans ces derniers temps par les loteries : statues, églises, musées, monuments, souvenirs de toute sorte décernés aux hommes utiles, vastes constructions, tout cela est sorti des loteries autorisées par le Gouvernement, c'est-à-dire de la poche de tant d'individus et à si faible dose que personne ne souffre de la perte et que des villes entières profitent du résultat.

Cette perte individuelle insignifiante et l'importance du but final sont sans doute les deux raisons principales qui ont déterminé l'adhésion et quelquefois le patronage du Gouvernement et des hommes les plus sérieux. Enfin, on se le rappelle, le résultat le plus avantageux et le mieux connu de la fameuse loterie du lingot d'or de 400 000 fr., au capital de 7 millions, fut une émigration importante et gratuite de plusieurs milliers de Français en Californie.

Pourquoi ne renouvelerait-on pas pour l'Algérie, qui est à deux journées de la mère-patrie, ce qui a été fait pour la Californie ?

Telle est la question que s'est posée et que croit avoir résolue M. Albigès, ancien employé des services financiers en Algérie et actuellement employé au ministère de la guerre.

La Californie à cette époque était encore un engouement qui a fait son temps maintenant ; c'est ce qui explique pourquoi le choix tomba de préférence sur elle.

On a pu satisfaire un caprice pour un pays lointain et tout à fait étranger à la France, pourquoi ne pas donner satisfaction à un besoin de premier ordre en faveur d'un pays voisin et français ?

M. Albigès propose donc une loterie monstre au capital de 25 millions, ayant pour but final la colonisation de l'Algérie. Ces 25 millions seraient représentés par 50 millions de billets à 50 centimes chacun, selon la proposition de l'auteur.

« On a créé en Afrique des centres d'occupation, dit M. Albigès dans un rapport au Ministre de la guerre, des centres d'action militaire, des centres de colonisation qui progressent lentement ; il reste à prendre une mesure bien plus puissante, c'est de former un centre d'attraction rayonnant du fond de l'Algérie sur toutes les provinces de l'Empire. »

Pour ne laisser planer sur une si belle œuvre aucun soupçon de spéculation, M. Albigès réclame le patronage et le contrôle immédiat du Gouvernement.

Voici à présent l'analyse du projet qui a été soumis d'abord à M. le Ministre de la guerre, puis à S. M. l'Empereur, le 14 mai dernier, enfin à M. le Ministre de l'intérieur, pour l'obtention de la loterie par l'auteur et par MM. Deve et compagnie, négociants.

M. Albigès fait d'abord ressortir la différence qui existe entre les populations indiennes soumises par les Anglais, les tribus sauvages d'Amérique pourchassées par les Espagnols, et le peuple énergique et guerrier de l'Afrique septentrionale.

Les premières, molles et efféminées, étaient cependant nombreuses et suffirent à l'exploitation des riches terres de l'Inde.

Les secondes, craintives et timides, le plus souvent disparaissaient à l'approche des Européens qui n'avaient qu'à se montrer pour devenir propriétaires des plaines immenses de l'Amérique.

En Afrique, au contraire, c'est un peuple brave et clair-semé que nous trouvons.

Descendants de ces guerriers redoutables qui domptèrent partie de l'Europe méridionale et y brillèrent du double éclat des armes et des sciences, les Arabes nous ont opposé une longue et opiniâtre résistance de près d'un quart de siècle ; et de plus, l'expérience a démontré aujourd'hui qu'il serait insensé de compter sur eux pour restituer à notre colonie cette antique fertilité qui avait valu à cette partie de l'Afrique le nom de grenier de l'Empire romain.

Plein du glorieux souvenir d'une ère fameuse, fidèle aux mœurs comme aux coutumes de ses pères, l'Arabe s'enveloppe de sa gloire passée, se drape fièrement dans son burnous, comme le romain dans sa toge, et il s'isole au milieu de nous.

Si depuis la pacification de l'Algérie il s'est enfin mis à cultiver la terre et à commercer avec les Français,

il est bien loin de suffire à la culture et au commerce; et ce n'est que dans un avenir très-éloigné qu'on peut espérer le convertir à notre civilisation, à nos mœurs, à nos usages, par un long et incessant contact. Or, pour atteindre plus vite ce résultat et donner à la fois une vive impulsion au mouvement colonisateur, *il faut verser à grands flots l'élément européen sur la terre africaine.*

On conviendra que cette déduction est d'une logique irréfutable. Eh bien! l'intérêt de la France et de l'Algérie est un argument bien autrement puissant encore aujourd'hui qu'il est constant que les bras manquent au sol et que de tous les points de la colonie on ne cesse de répéter unanimentement que l'homme ici fait défaut à la terre africaine.

C'est donc le cas d'examiner très-sérieusement le projet en question, et s'il doit réaliser en quelques mois l'œuvre de dix années, c'est le cas de le faire passer plus tôt que plus tard de la théorie dans la pratique.

Le grand vice des nombreux projets de colonisation qui se sont produits jusqu'à présent a été de faire un appel invariable aux caisses de l'État, comme si l'État pouvait suffire à tout. Ce qui devra particulièrement sourire au Gouvernement dans le projet actuel, c'est qu'on ne lui demande rien que sa surveillance et son appui moral, afin d'offrir les garanties suffisantes et sérieuses que réclame une si vaste opération.

Au moyen de la nouvelle loterie de 25 millions, 3000 familles recrutées sur toute la surface de la France, — soit environ 35 familles par chaque département, choisies parmi les agriculteurs les plus honnêtes, les plus pauvres et les plus laborieux, — seraient réparties dans 30 villages où elles auraient des leur installation : une maison pour s'abriter, des bestiaux et des instruments aratoires, de la terre mise à leur disposition, une église où elles retrouveraient les secours et les enseignements de la religion, une école pour l'instruction des enfants, les soins assurés d'un médecin et, — ressource inappréciable, — une retraite assurée pour les travailleurs des l'âge de 65 ans, à l'époque où en France le cultivateur doit, pendant bien des années encore, se courber sur le sillon que sa main débile peut à peine creuser.

Voilà des éléments de succès infaillible qui excluent tous sujets d'hésitation ou de répulsion pour l'émigration.

Et ce sont nos 86 départements, toutes les zones qui caractérisent le génie de l'agriculture dans la métropole, toutes les nuances de traditions, de mœurs, d'aptitudes, de religion, de langage qui prennent possession de la terre d'Afrique et qui y forment ce centre puissant d'attraction dont nous parlions plus haut, où chaque département, chaque commune, chaque canton de la France, ont pour représentants, non pas des émigrants isolés, étrangers à l'agriculture, — piètres éléments de colonisation, — mais des familles entières, unies, fortes de leur union, des longtemps adonnées à l'agriculture en France, familles dont la présence en Algérie, dont la correspondance intime, dont l'exemple serait une triple et irrésistible propagande. On ne redouterait plus de s'expatrier dans un pays où l'on retrouverait la France, son département, son village, où d'avance on compterait des amis ou de chères affections..., et par la seule force des choses, ce puissant courant aidant, l'œuvre colonisatrice et civilisatrice s'accomplirait d'elle-même dix ou quinze ans plus tôt et sans nouveaux sacrifices pour la métropole.

Quant à la loterie en elle-même, au point de vue des actionnaires et du placement des billets, elle offrirait toutes les garanties et les séductions suffisantes :

1^o Point de spéculation;

2^o Appât des primes;

3^o Prix des billets mis à la portée de toutes les bourses;

4^o Création de 6 villages, sur les 36, exclusivement consacrés à des émigrants pris en dehors de la nationalité française et auxquels seraient assurés les mêmes avantages qu'aux autres, sauf celui du transport gratuit.

Examinons ces quatre points.

1^o L'intervention du Gouvernement exclurait toute idée de spéculation ou de tromperie. On serait donc bien convaincu, en France et à l'Étranger, qu'en contribuant par une somme minime de 30 centimes ou de 1 franc à une œuvre belle et bonne, humanitaire et avantageuse, on courrait la chance de gagner une des nombreuses primes de la loterie.

2^o Les primes s'élevaient à 5 500 000 francs, savoir : une prime exceptionnelle d'un million de francs pour servir de stimulant à ceux qui ne se rendraient pas compte de l'utilité réelle de l'entreprise; puis des primes décroissantes qui constitueraient encore des fortunes considérables et formeraient avec le lot principal un appât puissant pour les États voisins de la France, qui chaque année prodigent des sommes immenses aux loteries de la Prusse, de la Hollande et de l'Allemagne.

3^o Quant au prix des billets, nous avons dit plus haut que M. Albiges propose de le fixer à 30 centimes. Mais à ce prix il y aurait 50 millions de billets. Nous pensons, contrairement à l'auteur du projet, que pour simplifier de moitié une opération si compliquée déjà et aussi pour gagner du temps, il vaudrait peut-être mieux porter les billets à 1 franc, prix qui n'a rien d'exclusif et est encore à la portée de toutes les bourses.

4^o Relativement à la création de 6 villages non français, tout le monde comprend qu'elle aurait pour but d'assurer la coopération des capitaux étrangers.

Il serait bien aussi de disséminer dans la population des 30 villages nouveaux quelques familles de colons déjà acclimatés et pouvant au besoin guider les nouveaux venus.

On a parlé plus haut de caisses de retraite pour les 30 villages, en faveur des cultivateurs ayant atteint cinquante-cinq ans. Il va sans dire que ces caisses de retraite, centralisées et une fois dotées sur les fonds de la loterie d'une somme importante, seraient alimentées incessamment, à l'instar des caisses de secours mutuels, par de faibles cotisations mensuelles des familles d'émigrants; moyen puissant pour attacher les colons à la nouvelle patrie et rendre la colonisation sérieuse, efficace et durable.

Enfin la réalisation de ce projet pourrait préparer les voies et moyens à la colonisation par villages départementaux, grande question qui est à l'étude en ce moment.

M. Albiges termine en laissant entrevoir, sans les préciser, toutes les conséquences de l'exécution de son projet, ainsi que la part qu'y prendraient le commerce, l'industrie, les arts; et si le Gouvernement l'adopte, il n'y plus, dit-il, qu'à lancer dans toute l'Europe occidentale une brochure tirée à 500 000 ou à un million d'exemplaires, brochure rédigée avec le plus grand soin sur des documents officiels fournis par le département de la guerre et destinée à éclairer les esprits sur les ressources immenses de la colonie, à les familiariser avec les avantages qui résulteraient pour tous d'une colonisation persévérante, efficace et assurée de l'Afrique française.

Etc. TESTUR.

Akhbar, journal de l'Algérie du 18 septembre 1835.

La France est un singulier pays! Quelle autre nation s'enthousiasme comme la nôtre, d'un mot, d'une image, d'une idée? Quelle autre se laisse mieux séduire par l'affiche d'un projet? Que le projet soit fou, que l'idée se rattache à un intérêt étranger, si l'affiche est bien faite, le projet et l'idée n'en auront que plus de chance de réussir.

Il y a quelques années, la France, qui s'occupait fort peu de coloniser ses possessions algériennes, éprouva le besoin de coloniser... la Californie! Vainement les gens raisonnables objectaient le ridicule d'ouvrir une loterie au profit de ce pays lointain et de faire ainsi les affaires des États-Unis. Ils disaient, ces gens sensés

que nous pouvions placer beaucoup mieux notre argent et qu'envoyer des émigrants français en Californie c'était les exposer aux chances d'un climat meurtrier pour eux, comme à toutes celles résultant de l'absence des lois dans une société mal assise, du mauvais vouloir et des persécutions des Américains, etc.

Leur voix ne fut pas écoutée; la France éprouvait le besoin de coloniser la Californie! Et de fait, pouvait-elle résister, elle qui se laisse prendre si facilement, à l'attrait d'une loterie de sept millions, aux séductions d'un lingot d'or estimé 400 000 fr. et formant le lot principal? Ce fameux lingot, qui donna son nom à la loterie Californienne, était exposé au passage Jouffroy : parisiens et provinciaux s'arrêtaient longuement à le contempler. Ils dissertaient à perte d'haleine sur les mérites d'une contrée qui fournissait un pareil échantillon de ses richesses; et ils ouvraient de grands yeux, ils ne pouvaient en détacher leur vue et leur pensée. Quelle annonce, en effet! quelle affiche! quelle réclame! La loterie des lingots d'or (il n'y en avait même qu'un, mais celui-là en valait plusieurs) obtint un succès pyramidal, tous les billets furent enlevés, et avant au-delà, comme on sait. Des convois partaient, des émigrants français furent jetés sur les côtes de la Californie, avec une centaine de francs dans leur poche, et le navire qui les déposait sur cette rive étrangère et peu hospitalière semblait leur dire : Adieu, bonnes gens! tâchez de découvrir beaucoup de ces lingots d'or, dont vous avez vu un exemplaire au passage Jouffroy!

Ne nous demandez pas ce que sont devenus ces émigrants!

A peu près à la même époque, si nos souvenirs sont fideles, il fut question d'organiser aussi une loterie au profit de la colonisation algérienne. Mais voyez et méditez la différence! D'abord, aucun lingot de 400 000 fr. n'était mis en montre. Ensuite, les lots à gagner ne représentaient pas un nombre plus ou moins considérable de billets de 1000 fr.; ils représentaient — faut-il le dire? — des étendues de terres plus ou moins vastes, des instruments aratoires, des semences... à délivrer aux futurs colons. C'était ingénu, et non pas ingénieux; c'était d'un autre âge et d'un autre monde. Une combinaison aussi antédiluvienne fut enterrée sous l'indifférence et le ridicule, et l'auteur, confus et repentant, garda l'anonymat.

Il eut raison. Quoi donc! offrir au public français, en échange de ses vingt sous, le plaisir patriotique d'installer une famille en Algérie! La bonne idée! Offrez-lui quelque chose qui sonne mieux. Offrez-lui des centaines de mille francs, un lot d'un demi-million, d'un million même s'il se peut : éblouissez-lui les yeux, enflammez son imagination, alors il se disputera vos billets. Que si, après cela, le produit de la loterie sert à une œuvre utile, à une entreprise nationale, le bon public français ne sera pas fâché de l'apprendre; mais dites-lui à quel se monte le chiffre du lot principal. Il a tout le temps de savoir si la loterie intéresse la Californie ou l'Algérie.

Voilà des vérités qui, de nos jours, sont savamment mises en pratique. Depuis quelques années, le système des loteries a fonctionné pour une foule de choses. Nous ne dirons pas que l'on en a abusé. Nous disons seulement qu'on en a beaucoup usé. Mais nous n'avons garde de nous en plaindre, puisque, d'ailleurs, l'attrait des chances aléatoires est toujours aussi vif, et puisque, pour augmenter l'emplacement du public, il suffit d'augmenter le chiffre du gros lot.

C'est ce qu'a parfaitement compris M. Albigès, l'auteur d'un nouveau projet de loterie au profit de la colonisation algérienne. Entre lui et le naïf inventeur dont nous parlions plus haut il y a une distance incommensurable, celle qui sépare l'inexpérience du savoir-faire. Le but reste le même, mais les voies et moyens sont autres. La question est si autrement posée qu'elle paraît toute nouvelle; elle est si habilement posée que l'Algérie s'efface, et qu'au lieu de ces terres à défricher, de ces bestiaux, de ces instruments aratoires, de toute cette poésie rustique, — dont Virgile a fait un chant admirable, mais dont on ferait une pauvre loterie, à l'époque où nous sommes, — on ne voit luire, on n'entend sonner que l'or.

O progrès! Le gros lot de la loterie Californienne n'était que de 400 000 fr. Celui de la loterie Algérienne sera d'un million.

Dès lors, la Californie devient quelque chose de très-mesquin en comparaison de l'Algérie, et l'engouement dont la première a profité se détourne aussitôt vers la seconde.

M. Albigès sait son époque sur le bout du doigt.

« Mais, va objecter un de ces esprits judiciaires qui cherchent où elle n'est pas la véritable raison des choses; si l'Algérie ne saurait exposer au passage Jouffroy un lingot d'or de 400 000 fr., elle a envoyé à l'Exposition universelle des produits magnifiques, d'une richesse aussi admirable que variée, et qui ont excité une véritable stupefaction. Est-ce que ces champs d'une fertilité prodigieuse, ces cotons, ces tabacs, ces essences propres à l'ébénisterie, et pour lesquelles les Romains se ruinaient en coûteux caprices, ces mines de fer et de cuivre, et toutes ces fécondes cultures ne sont pas aussi des mines aurifères et ne valent pas les trésors de la Californie? La France n'est-elle pas intéressée à développer pour elle-même tous ces éléments de richesse? »

C'est vrai, parfaitement vrai. L'Exposition universelle va mettre l'Algérie en relief et donner à la colonisation une impulsion puissante. Toutefois, ne dédaignons pas le secours d'une loterie au capital de 25 millions, avec un gros lot de un million.

Car tel est le projet qu'a conçu M. Albigès. M. Albigès, ancien employé des services financiers en Algérie et actuellement employé au ministère de la guerre, propose une loterie monstre, au capital de 25 millions, ayant pour but final la colonisation de l'Algérie. Ces 25 millions seraient représentés par 50 millions de billets à 50 centimes chacun.

Disons-le tout de suite : nous ne voyons pas bien pourquoi le prix des billets ne serait pas élevé à 1 fr. Ce seraient 25 millions de billets à placer au lieu de 50. Ce serait simplifier l'opération de moitié.

Pour ne laisser planer sur une si belle œuvre aucun soupçon de spéculation, M. Albigès réclame le patronage et le contrôle immédiat du Gouvernement.

Tel est en résumé le projet de loterie présenté par M. Albigès et dont l'*Echo d'Oran* nous rend compte.

Prenant notre époque telle qu'elle est, prenant l'idée telle qu'elle est conçue, nous ne pouvons nous dissimuler l'efficacité du moyen qui l'a été de mettre en œuvre et nous espérons que l'idée fera son chemin.

Nous nous proposons de revenir sur ce sujet intéressant, lorsque nous connaîtrons plus à fond le projet dont il s'agit.

F.-C. BEAUMONT.

La Seybouse, journal de Bône, du 20 septembre.

Sous ce titre : *LOTÉRIE DE 25 MILLIONS pour la colonisation de l'Algérie*, un projet exceptionnel et qui mérite une mention toute spéciale vient d'être, par son auteur, M. Albigès, employé au ministère de la guerre, soumis au maréchal Vaillant d'abord, puis à l'Empereur et enfin au ministre de l'intérieur pour l'obtention d'autorisation.

Nous souhaitons que ce projet se réalise. Il y a longtemps que les loteries sont réhabilitées, et personne ne mettra en doute l'honnêteté de ce moyen, si souvent employé depuis quelques années dans un but pieux ou de bienfaisance. La colonisation de l'Algérie est aussi une œuvre qui mérite toutes les sympathies, surtout en France; et, puisque la loterie qui avait pour objet d'envoyer quelques émigrants en Californie a, malgré de vives oppositions, été autorisée, il est permis d'espérer pour celle-ci l'appui et les encouragements de l'administration.

LE MARCHAND.

Akhar du 6 novembre 1855.

PREMIER ARTICLE.

Nous avons mentionné sommairement, dans un précédent article, l'idée, conçue par M. Albigès, d'instituer une loterie Algérienne au capital de 25 millions, pour la création de 36 villages en Algérie, et nous avons promis de revenir plus en détail sur ce projet lorsque les renseignements nécessaires nous auraient été fournis.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de tenir notre promesse.

Disons-le tout d'abord : il s'agit d'une grande affaire qui intéresse au plus haut point l'Algérie et sur laquelle nous appelons très-particulièrement l'attention de nos lecteurs.

Qu'ils veuillent bien nous suivre dans les considérations ci-après :

Grâce à la nouvelle loi douanière, grâce à l'administration vigoureuse et féconde de M. le Gouverneur-Général comte Randon, qui, certainement, fera époque dans l'histoire de notre colonie, l'Algérie a immensément progressé depuis quatre ans.

Les résultats obtenus pour la pacification et pour la colonisation sont merveilleux. La face des affaires du pays n'a pas seulement été changée et améliorée ; elle a été renouvelée entièrement. L'Algérie ne se borne pas à la culture si riche des céréales qui, au temps où nous vivons, lui assigne une mission véritablement providentielle : elle ne se contente pas de fournir annuellement deux millions d'hectolitres pour l'alimentation de la métropole. Elle entre largement dans la voie des cultures industrielles. Elle entreprend d'exonérer la France d'une foule de tributs que la France paye à l'Etranger.

Toutes ces aptitudes si variées, toutes ces ressources qui font de l'Algérie une colonie unique, ou plutôt multiple, capable de suppléer à toutes les colonies du monde, l'Exposition universelle de 1855 les a hautement révélées. Jamais manifestation ne fut plus éclatante.

Jamais, peut-être, elle ne fut plus inattendue. L'effet, nous dit-on, a été immense et, d'échos en échos, il se répercute dans la France entière.

Nous pouvons donc espérer que l'Algérie n'aura plus tant à lutter contre l'indifférence publique et contre l'ignorance, et qu'elle va commencer à être appréciée à sa juste valeur.

C'est pour elle un moment critique. C'est une de ces phases qui décident parfois des destinées d'un pays et qui appellent un grand et suprême effort.

Si nous ne profitons pas de cette admiration enthousiaste qu'inspirent nos produits, si elle reste à l'état spéculatif et ne se convertit point en effets pratiques et immédiats, nous aurons perdu une occasion qui, de longtemps peut-être, ne se représentera pas. L'Algérie, au point où elle est parvenue, est prête pour les plus magnifiques résultats. Que demande la France ? De quoi la France a-t-elle besoin ? L'Algérie peut le lui fournir. L'Algérie sera la mère-nourrice de la métropole. Elle lui permettra d'être impunément industrielle et fabricante. Pour elle, elle sera agricole et, de plus, elle lui produira les produits des régions tropicales.

Mais, pour que l'Algérie sorte, si nous pouvons parler ainsi, des limbes où elle est encore retenue et s'empare victorieusement et définitivement de l'avenir, il lui faut des bras, il lui faut des capitaux.

Des bras ! elle en manque. Le dernier recensement a constaté une population de 151 000 habitants européens, et nous nous sommes félicités d'un accroissement de 4000 âmes dans une période de trois mois. Se féliciter de si peu, c'est triste ! Il y a vingt-cinq ans que nous occupons l'Algérie, et la population française ne s'élève qu'à 80 000 âmes, tandis que la population étrangère atteint presque le même chiffre ! Est-ce donc à cela que se réduit la force d'expansion de la France moderne ?

Faut-il s'étonner si, chez nous, la main-d'œuvre est insuffisante et d'un prix exorbitant, si une partie de la récolte perit sur pied, faute de pouvoir être enlevée. Mais, dira-t-on, la richesse du sol ! Il n'y a pas de richesse du sol qui tienne, là où la journée du manoeuvre se paye, au temps de la moisson, au temps de la fauchaison, 4 fr., 3 fr., 6 fr. et même 7 fr. Vraiment ! on se demande comment, dans de telles conditions, on peut avoir le courage d'ensemencer un seul pouce de terre.

Des capitaux ! Nous en manquons, aussi bien que des bras. Ils promettent de venir, mais ils ne viennent point. De prétendus capitalistes ont demandé et obtenu, à l'aide de justifications menteuses, de grandes concessions de terres. Qu'en ont-ils fait ? Ils les ont louées aux Arabes. Tel d'entre eux les a revendues aussitôt après la délivrance de son titre, quelquefois même appauvri. Tel autre ne connaît pas même le loi qui lui a été attribué et ne s'est pas donné la peine de visiter sa terre. Sauf de rares et de très-honorables exceptions, la petite propriété a tout fait. C'est merveille, quand on y pense, que de voir ses travaux, ses progrès, ses résultats. Pauvres villages, créés, ou peut le dire, en vue de l'ennemi et entourés d'enceintes défensives, vous qu'un écrivain mal inspiré accusait d'être anti-colonisateurs, vous avez été, au contraire, les bases fondamentales de la colonisation ; vous avez été emparés de l'espace ; vous avez défriché et fécondé le sol : l'Algérie vous doit d'être ce qu'elle est. Honneur à vos humbles habitants ! Éprouvés par l'insalubrité des terres vierges, éprouvés par l'usure, réduits à leurs propres forces, ils attendent encore le concours du capital.

Eh bien ! Dans cette situation, quand l'Algérie est prête à tout produire, quand la France se plaît à compter sur elle, sur qui devons nous compter ? à qui demanderons-nous de nouveaux sacrifices ? Sera-ce au Gouvernement ? Qu'aura de la propagande en notre faveur ? Sera-ce la presse parisienne ?

Le Gouvernement ! L'Algérie ne saurait trop reconnaître ce que le Gouvernement de l'empereur Napoléon a fait pour elle. L'Algérie peut se dire la fille bien-aimée de l'Empereur. De sa main puissante et tutélaire il l'a soulevée en quelque sorte de l'ornière où elle languissait. Il lui a rendu le mouvement, la vie et toutes les perspectives d'un brillant avenir. C'est de son règne qu'elle date le commencement de sa prospérité. Et qu'il nous soit permis d'associer à ce témoignage de reconnaissance le ministère de la guerre, l'administration de M. le maréchal Vaillant. Le ministère de la guerre, — c'est une vérité qu'on ne saurait trop proclamer, — a toujours fait preuve d'une sollicitude particulière pour l'Algérie. Il l'a défendue devant les chambres : il a plaidé sa cause devant l'opinion publique ; il a pris à cœur tous ses intérêts au fur et à mesure que ces intérêts lui étaient révélés. Dans les temps les plus malheureux pour elle, il n'a cessé de la comprendre et de la servir, et aujourd'hui nous voyons avec quel soin jaloux, avec quelle tendresse paternelle, il met en relief, aux yeux du monde étonné et charmé, toutes ses ressources, se faisant pour ainsi dire, à l'Exposition universelle, son héraut et son appariteur, fier de révéler à la France comment l'Algérie est devenue entre ses mains intelligentes la plus belle des colonies françaises.

Oui, ayons un ferme espoir dans le Gouvernement de l'Empereur ; comptons sur toute la sollicitude du ministère de la guerre !

Mais si, à certain point de vue, les circonstances présentes nous sont propices, en ce qu'elles ont montré de quoi l'Algérie est capable pour aider la France dans la guerre, dans l'industrie, le commerce et l'alimentation publique, elles nous sont contraires sous d'autres rapports. Le Gouvernement doit consacrer exclusivement tous ses efforts à la poursuite d'une guerre nationale, où il ne va de rien moins que de l'affranchissement de l'Europe. La France est engagée dans une grande querelle pour le droit, la justice et la civilisation. Il faut à tout prix qu'elle triomphe. Donc, en dehors des crédits ordinaires, le Gouvernement ne peut rien pour nous, en ce moment, et nous n'avons rien à lui demander.

Or, ne le savons-nous pas ? Rien ne se fait en France que par le Gouvernement ; l'industrie privée ne marche qu'à sa suite et sous sa garantie ; là où il s'abstient, elle juge prudent de s'abstenir ; ce dont il ne répond pas, elle le trouve hasardeux. Sans la caution du Gouvernement où en serait, dans la métropole, la construction des chemins de fer ? Et ici, en Algérie, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, malgré le besoin pressant que nous avons de voies ferrées, malgré les avantages qu'elles assureroient à tous les intérêts qui seront en cause, il est impossible de nous le dissimuler : nous ne devons attendre l'établissement de nos chemins de fer que de l'initiative du Gouvernement.

Reste enfin la propagande que la presse peut faire au profit de l'Algérie. Sérieusement, avons-nous quelque espoir de ce côté ? Quels sont les journaux qui connaissent nos affaires et qui s'en occupent ? L'Exposition universelle a détruit bien des préjugés hostiles à l'Algérie. Elle a convaincu bien des gens qui s'obstinaient à nier nos progrès. Elle a été une éclatante manifestation dont le retentissement a ému le monde de l'industrie et de l'agriculture ; mais il semble que la presse y soit demeurée indifférente. Est-ce que dernièrement, en pleine Exposition, le journal *la Presse* ne prêchait pas la colonisation de l'île de Chypre, de cette île qui produit du vin délectable, qui produit du coton, qui produit du blé, de l'huile, etc., etc. ; comme si, à part le vin de Chypre, qui sans doute avait inspiré l'article en question, l'Algérie ne fournissait pas tout cela ! Le journal *la Presse* n'avait pas l'air de s'en douter. Est-ce que dernièrement, en pleine Exposition, la *Gazette de France* ne recommandait pas le Canada aux émigrants français ? Est-ce que dernièrement ce même journal, *la Presse*, n'imprimait pas que l'Algérie achetait des blés dans la mer Noire pour nourrir sa population ? De cet excès d'indifférence ou de cet excès d'ignorance, que faut-il admirer le plus ?

Voilà pourquoi l'idée d'instituer une loterie Algérienne, au capital de 25 millions avec une prime de 1 million et une autre de 500 000 francs, nous paraît une très-heureuse idée. Il faut quelque chose qui éveille fortement et saisisse l'attention publique ; quelque chose dont le bruit remplit les villes et les campagnes, et qui place le nom de l'Algérie dans toutes les bouches. Nous examinerons dans un prochain article les avantages matériels de cette loterie au point de vue de la colonisation. Constatons seulement aujourd'hui que l'effet moral serait prodigieux. Si, dans l'espace de quelques mois, la loterie des *impôts d'or* a popularisé la Californie, que ne ferait pas la loterie Algérienne avec ses proportions grandioses et avec le puissant attrait qu'elle ne manquerait pas d'exercer !

Notre époque est celle des loteries. Le Gouvernement en a déjà autorisé plusieurs, dans un but d'utilité publique et pour des travaux dont la dépense ne pouvait être couverte par un autre moyen. Nous n'en connaissons pas une qui n'ait réussi comme opération financière ; et cependant, le taux de leurs primes était bien modeste en comparaison de celui de la loterie Algérienne ; et, si nous mettons en parallèle l'importance de l'objet des unes et des autres, la différence est encore plus tranchée. Le but de la loterie Algérienne, c'est une œuvre nationale. C'est la colonisation, c'est la mise en culture d'une contrée qui doit subvenir au déficit alimentaire de la France. Imaginez, s'il se peut, un intérêt plus grand. Concevez, s'il se peut, un besoin qui ait plus d'actualité et qui, dans l'ordre social comme dans l'ordre politique, mérite plus d'être pris en considération.

Au fond, une loterie, c'est un emprunt déguisé, un emprunt immédiatement réalisable et immédiatement liquidé qui, réparti sur tous ceux qui veulent y concourir, ne pèse sur personne, et dont les intérêts, sous forme de primes, se partagent entre les privilégiés du sort. C'est un emprunt fait à la bourse du public et qui n'engage ni le Gouvernement, ni les départements, ni les communes.

La loterie Algérienne se distinguera, entre toutes, par son but d'utilité publique. Cela seul lui assure un succès complet. Les circonstances expliquent, motivent, justifient surabondamment l'emploi d'une pareille mesure. Qu'elle soit donc adoptée ! Il nous reste à en exposer le mécanisme. Ce sera l'objet d'un second article.

Alkhar du 8 novembre 1855.

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous allons exposer sur quelles bases la loterie Algérienne doit être organisée, quel sera son but, quel sera son mécanisme.

L'objet de cette loterie est, comme nous l'avons déjà dit, la création de 36 villages en Algérie.

De ces 36 villages, 30 recruteront leur population dans les 86 départements de France et 6 à l'Etranger. Chacun d'eux devra compter 100 familles ; ce sera en tout 3360 familles, dont 3000 pour la France et le reste pour les autres pays.

Il est entendu qu'on aura soin de mêler à la population de chaque village quelques familles de colons algériens déjà acclimatés et pouvant au besoin guider les nouveaux venus et leur servir de moniteurs agricoles.

Quant à la part faite à l'élément étranger, elle s'explique d'une manière très-satisfaisante par le désir d'intéresser les autres nations à l'entreprise et les y faire coopérer à un double titre, savoir : par leur argent et par leurs émigrants.

Nous ferons remarquer en passant que le chiffre de 100 familles par village semble un peu trop élevé. Nous ne connaissons que le village d'Ennaya qui ait été créé sur une base aussi large. Elle exige des conditions de territoire, de site et d'irrigabilité qui ne se rencontrent pas toujours facilement. Mais cela ne saurait être un obstacle invincible ; au fait, il s'agira de chercher et de faire place, là où la place sera déjà occupée en tout ou en partie. Ce sera une question de cantonnement.

Voilà donc 3600 familles à installer sur notre sol africain. A raison de 5 individus par chaque famille, ce chiffre nous représente une population de 18 000 âmes qui viendrait augmenter nos ressources si insuffisantes en fait de main-d'œuvre, étendre les défrichements, multiplier les cultures.

Mais, comme le fait remarquer avec raison M. Albiges, une difficulté réelle et très-sérieuse se rencontre dans le profond attachement du paysan français pour le sol qui l'a vu naître, dans la répulsion que lui inspire toute idée d'installation lointaine, dans cette apathie qui semble lui faire un besoin et comme un bonheur de vivre et de mourir où ont vécu ses pères et de ne pas dépasser l'horizon qu'il a appris à connaître dans ses jeunes années.

Si l'on voulait analyser la source de ce sentiment, on y rencontrerait une appréhension timorée de l'inconnu, la crainte d'un insuccès et d'un retour malheureux au village paternel, la frayeur pusillanime de tout voyage maritime, la pensée de l'isolement sur une terre étrangère et presque la conviction d'y succomber, loin des secours de la famille et privé de ses derniers adieux.

Dès lors, continue l'auteur du rapport que nous analysons, n'est-on pas amené à penser que si l'on parvenait à répondre à ces incertitudes, à détruire ces appréhensions, on réussirait, par l'appât que la mer-parie ne peut leur offrir, à entraîner les cultivateurs français sur une terre nouvelle. Et quels seraient ces avantages ? Il faudrait tout à la fois qu'ils s'adressassent aux besoins matériels et aux sentiments du cœur.

C'est ce qui a été prévu dans le projet de la loterie Algérienne. D'après le détail dont nous allons rendre compte, les familles à recruter, soit en France, soit à l'Etranger, et qui devront être choisies avec un soin scrupuleux, trouveront, des leur installation, une maison toute construite pour s'abriter, des bestiaux, un

mobilier, des instruments aratoires et de la terre mise à leur disposition; elles trouveront, de plus, une église pour les besoins religieux, une école pour l'instruction des enfants, les soins assurés d'un médecin attaché à chaque village, et, ressource inappréciable, une caisse de retraite pour le travailleur dès l'âge de cinquante-cinq ans, c'est-à-dire à un âge où, en France, l'homme des champs doit, pendant bien des années encore, se courber sur le sillon que sa main débile peut à peine tracer.

Dirons-nous qu'une somme a été prévue pour les frais de voyage des futurs émigrants, une autre pour leur alimentation pendant la première année, une autre pour la fondation de prix à décerner aux meilleurs travailleurs.

Il y a loin de ces créations à celles qui, sous la pression des circonstances, ont été faites en 1848 et en 1849, et sans doute elles donneront d'autres résultats. Nous retrouvons ici, un peu déguisée mais parfaitement reconnaissable, l'idée des villages départementaux, cette idée si belle, si féconde, si rationnelle, qui n'a pu jusqu'ici trouver grâce devant les conseils généraux de France, et dont la réalisation aurait dû, comme nous le demandons, être décrétée d'office. Une loterie, la loterie Algérienne préparera les voies à l'accomplissement de ce grand projet et sera un commencement d'exécution. Les familles transplantées en Algérie et classées par département y trouveront l'idiotisme, les mœurs, les habitudes, l'image du pays natal, tous les souvenirs de la patrie absente, ou plutôt la patrie elle-même.

Entrons encore plus avant dans les détails du projet.

La loterie Algérienne sera au capital de 25 000 000 fr.

Les dépenses de construction pour 3360 maisons de 1800 à 2000 fr. chacune, sont évaluées à.....	6 720 000 fr.
Le mobilier.....	672 000
Les frais de route.....	750 000
Les subventions en argent ou en vivres.....	1 839 100
Les instruments aratoires.....	537 600
Semences et plantations, 100 francs par famille.....	336 000
Médicaments, 1000 fr. par village.....	33 600
36 prix de 300 francs à décerner annuellement et 3 prix de 1000 francs chacun à décerner tous les trois ans.....	236 000
Églises, presbytères, mairies, écoles communales, 30 000 fr. par village.....	1 800 000
Brochure sur l'Algérie à tirer à 500,000 exemplaires.....	150 000
Restent à évaluer les dépenses pour l'achat des bestiaux et celles pour la fondation des caisses de retraite. Ces dépenses devront être prélevées sur la somme qui restera disponible après l'installation des colonies.	
Parlons maintenant des primes dont le total monte à 5 500 000 francs. Elles consistent en deux sortes : primes en objets d'art et d'industrie qui feront l'objet d'un premier tirage et qui, au nombre de 4414 lots, représentent un million et demi. Parmi ces lots, il y en a un de 100 000 fr., un de 50 000, deux de 25 000, etc.,	
— Primes en lingots ou en numéraire au nombre de 855 lots, savoir :	
Un lot de.....	1 000 000 fr.
Un lot de.....	500 000
Un lot de.....	300 000
Deux lots de.....	100 000
Cinq lots de.....	50 000
Dix lots de.....	25 000
Vingt-cinq lots de.....	10 000
Soixante lots de.....	5 000
Cent lots de.....	3 000
Six cent cinquante lots de.....	1 000

Dans la pensée de l'auteur du projet, les opérations de cette loterie devront être placées sous le contrôle spécial du ministère de la guerre.

Cinquante millions de billets seront émis à 50 c. chaque. Pour le placement de cette énorme quantité de billets, on compte sur le but utile et national de l'entreprise et plus encore (ou à raison) sur la séduction irrésistible qu'exercera l'importance exceptionnelle des lots offerts aux souscripteurs. Le taux du billet a été fixé à 50 c. et non pas à 1 fr., parce qu'avec 5 francs, par exemple, on aura dix billets au lieu de cinq, et qu'ainsi, quelle que soit la somme dépensée, on doublera ses chances. Il a paru aussi que le prix de 30 c. rendra la souscription accessible à toutes les bourses et que tout le monde, riche ou pauvre, répondra à l'appel.

Ces considérations prouvent que le projet a été étudié sur toutes ses faces, *intus et in cute*. Malgré ce que nous avons dit à cet égard nous sommes disposé à humilier notre opinion personnelle devant une appréciation aussi savante du faible de l'esprit humain en général et de notre époque en particulier. Il se peut fort bien que M. Albige ait raison de fixer le prix du billet à 50 centimes. Un million! Cinq cent mille francs pour 50 centimes! Qui donc ne se laisserait pas prendre à une pareille amorce? Qui donc ne voudrait pas courir une chance aussi grandiose? C'est bien le cas de dire qu'il faudrait, pour s'y refuser, n'avoir pas dix sous dans sa poche. Or, il n'y a personne qui n'ait dix sous à sacrifier pour gagner un million.

Nous examinerons dans un dernier article ce qu'il convient de faire et en quoi nous pouvons, nous autres Algériens, contribuer à la réalisation de ce projet de loterie Algérienne.

Akhar du 11 novembre 1855.

TROISIÈME ARTICLE.

Maintenant que nous avons expliqué les bases sur lesquelles il s'agit d'organiser la loterie Algérienne avons-nous besoin de démontrer quels avantages doivent en résulter pour l'Algérie?

Ces avantages sont de deux sortes : matériels et moraux.

Les premiers sont de toute évidence. Sur ces 14 millions qui, défalcation faite des primes et des frais d'administration, seront employés à la construction des villages, à l'installation des futurs émigrants, etc., les deux tiers au moins seront dépensés dans la colonie et y jetteront des capitaux qui alimenteront le commerce et l'industrie locale.

La construction de 36 villages est en elle-même une œuvre immense pour laquelle, dans les conditions ordinaires, il faudrait plusieurs années et des crédits abondants que la situation ne permet pas d'accorder. C'est donc une conquête sur le temps, c'est aussi une conquête sur l'espace; c'est une étendue de 50 à 60 000 hectares dont s'empare la colonisation, que féconde l'agriculture et qui viennent fournir un nouveau contingent à l'alimentation de la France.

Et cette population de 18 000 âmes, que la loterie Algérienne versera sur notre littoral, et qui va augmenter la production et la consommation, n'est-ce pas encore une grande conquête pour notre colonie dont les progrès, sous ce rapport, sont si lents et si laborieux, et où l'élément français a tant de peine à primer, par le nombre, l'élément étranger?

Chose étonnante! on croirait que l'Algérie est mieux connue et mieux appréciée à l'Étranger qu'en France. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne l'est pas assez dans nos villes et dans nos campagnes. Malgré la rapidité et la facilité des relations maritimes, malgré les intérêts toujours croissants qui s'établissent entre les ports algériens et ceux de la métropole, la mer sépare les deux pays, et ce qui les sépare encore plus que la mer, ce sont les préjugés, c'est l'ignorance.

Quand est-ce que l'Algérie, s'appliquant par imitation un mot célèbre, pourra dire : « Il n'y a plus de Méditerranée! »

Or, — ici nous abordons le chapitre des avantages moraux, — voici que, dans le programme de la loterie Algérienne, il est question d'une brochure destinée à combattre cette ignorance et ces préjugés dont nous avons tant à souffrir.

Cette brochure, rédigée sur des documents officiels, fera connaître les richesses et les aptitudes agricoles ou industrielles de la colonie. Elle suppléera au silence de la presse. Elle rectifiera bien des erreurs populaires. Tirée à 300 000 exemplaires, répandue en profusion dans les villes et les villages, elle éclairera les masses; elle préparera et encouragera l'émigration. Elle fera ce que nous demandions, il y a quelques années, dans ce journal, lorsque nous exhortions le Gouvernement à employer, au profit de l'Algérie, les moyens de propagande dont se servent les compagnies d'émigration au profit de l'Amérique : propagande d'articles de journaux, propagande de manuels, qui va partout, semant des idées et des notions pratiques, et familiarisant d'avance l'esprit de l'émigrant avec une contrée qu'il se décidera à adopter pour patrie.

Mais voici une propagande encore plus efficace : figurez-vous, si vous le pouvez, l'effet entraînant, la séduction irrésistible de cette loterie Algérienne avec un gros lot de UN MILLION, avec un second lot de 500 000 fr., avec des lots de 300 000 fr., de 200 000, de 100 000 fr., etc. Voyez les agents de cette loterie à l'œuvre, les bureaux de placement organisés dans toutes les localités, les annonces payées des journaux, etc. La loterie Algérienne, c'est-à-dire l'Algérie, s'empare de l'attention publique, la captive; elle est, comme nous le disions, dans toutes les bouches; elle fait l'objet de toutes les préoccupations. Elle continue l'écho retentissant de l'exposition algérienne à l'exposition universelle? Elle popularise d'un seul coup la colonie d'Afrique, et, ici encore, elle réalise une grande conquête sur le temps, car, dans l'espace d'une année, elle opère en notre faveur une révolution, elle éveille une curiosité, elle crée une sympathie qui demanderait peut-être le travail de vingt ans.

Au point de vue de la France, la loterie Algérienne est une œuvre nationale, car, sans rien coûter au Gouvernement, elle précipite un progrès colonial dont la France a le plus pressant besoin pour son commerce, pour son industrie, pour l'alimentation de sa population. Elle hâte le moment où tous les sacrifices d'or et d'argent que la France a prodigués jusqu'ici en Algérie commenceront à porter leurs fruits.

Au point de vue de l'Algérie, cette même loterie promet des résultats magnifiques et véritablement grandioses. Elle seconde et développe par une vive impulsion tous nos intérêts. La faveur publique l'accueillera comme une chose éminemment utile. Elle retiendra en France ces capitaux français qui, chaque année, vont alimenter les loteries allemandes, dont la séduction est bien moindre, dont les garanties de loyauté sont passablement précaires; car, — il est bon de le rappeler, — la loterie Algérienne sera placée sous le contrôle du Gouvernement. Ses opérations seront centralisées et surveillées par une commission spéciale composée de manière à prévenir tous les abus possibles.

Le projet de cette loterie a été soumis à S. M. l'empereur Napoléon, qui, si nous sommes bien informé, s'y est montré particulièrement bienveillant. Il a été soumis à LL. EE. les Ministres de la Guerre et de l'Intérieur et à plusieurs hauts dignitaires dans l'ordre religieux, dans l'ordre civil et dans l'ordre militaire, sur l'appui sympathique desquels on peut compter. En somme, il n'y a qu'une voix sur l'heureuse conception de cette loterie, sur son opportunité, sur ses excellents résultats. L'idée marche, elle fera son chemin. Elle aboutira; mais dans combien de temps? En Amérique ou en Angleterre, elle serait mise à exécution aussitôt que proposée. Malheureusement, on ne va pas si vite en France. On approuve, on hésite, on ne fait pas.

Et nous le disons franchement : il y a sujet d'hésiter, quand il s'agit d'une opération aussi vaste, aussi compliquée dans ses détails, aussi sujette aux abus, et qui, placée sous le contrôle du Gouvernement, doit, par cela même, être conduite d'une manière irréprochable, et, comme la femme de César, ne pas même être soupçonnée.

Et puis, il faut, à cet égard, une entente parfaite entre le ministère de l'intérieur et celui de la guerre, l'un à qui il appartient d'autoriser cette loterie, l'autre qui doit en faciliter le résultat sur place, en rendant disponibles les terrains nécessaires. Songeons bien qu'il s'agit de 50 à 60 000 hectares. Songeons que cette vaste opération ne peut s'obtenir que par le cantonnement des tribus. Vous nous direz : Mais la compagnie Genevoise! Mais la compagnie du baron de Hermsdorff! Nous vous entendons. Nous savons ce que vous voulez dire. Nous croyons avec vous que, si l'administration a des terres disponibles, toute préférence est acquise et cela par une foule de raisons parfaitement motivées, au projet de la loterie Algérienne.

Et cependant, si ce projet ne rencontre, de la part de ceux qui devraient en seconder la réalisation, qu'une sympathie de principe, la compagnie Genevoise, la compagnie Hermsdorff peuvent obtenir, à la longue et avec de la persistance, les étendues qu'elles sollicitent. La loterie Algérienne peut être renvoyée à une foule de kalendes grecques et rester à l'état de merveilleuse utopie, comme il arrive aux choses que tout le monde admire et préconise en France, mais pour lesquelles personne ne se met en avant.

Nous autres Algériens, que cette affaire intéresse à un point capital, est-ce que nous ne ferons rien pour qu'elle aboutisse? Est-ce que l'on nous reprochera éternellement, à tout propos et toujours avec raison, d'oublier cette maxime : Aide-toi, le ciel t'aidera? Est-ce que nos chambres de commerce et nos sociétés agricoles, si intelligentes et aumées d'un si bon esprit, resteront muettes et ne feront pas entendre l'expression du vœu unanime de la colonie? Est-ce qu'elles se contenteront d'applaudir à l'idée, sans l'appuyer autrement que par des souhaits tacites, c'est-à-dire stériles?

Voyons! raisonnons et calculons. La loterie Algérienne jettera dans la colonie une dizaine de millions pour la construction de 36 villages et pour l'installation des émigrants. C'est positif. Le surcroît de population qu'elle nous amènera augmentera la production et la consommation, vivifiera toutes les branches du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. C'est évident. De plus, elle popularisera la colonie en France et à l'étranger. C'est manifeste.

Eh bien! il s'agit, par une manifestation éclatante, de forcer la main dans ces hautes régions dont nous parlions tout à l'heure et où, sans doute, on ne demande pas mieux que d'avoir la main forcée. Il ne nous appartient pas de prendre l'initiative de cette affaire. Nous nous contentons de mettre toute notre publicité à son service. Nos confrères de la presse algérienne nous seconderont de leur concours. Nous faisons appel, d'une manière générale, à tous les hommes qui, en Algérie, représentent les intérêts coloniaux et dirigent l'opinion publique.

Mais plus spécialement et plus directement :

Nous faisons appel au Président et aux Membres de la Chambre de commerce d'Alger;

Au Président et aux Membres de la Société agricole d'Alger.

Et nous les invitons à s'entendre avec leurs collègues des autres localités de l'Algérie pour organiser une pétition-mouste, afin d'obtenir que le projet de la loterie Algérienne soit autorisé et réalisé le plus tôt possible. Qu'une Commission se forme à cet effet; qu'elle ouvre des listes; qu'elle recueille des signatures, et que l'Algérie tout entière parle en faveur d'une cause qui est la sienne.

F.-C. BEAUMONT.

Akhar du 15 novembre 1855.

Nous voyons avec une vive satisfaction que l'appel adressé parmi nous, à propos de la loterie Algérienne aux notables du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, a été entendu et que, de toutes parts, on s'apprête à y répondre.

De quoi s'agit-il? d'obtenir par une démonstration éclatante l'autorisation de cette loterie qui doit doter l'Algérie de 36 nouveaux villages, y implanter une population de 48 000 âmes, y verser une douzaine de millions et créer, à notre profit, la plus puissante des propagandes.

Le commerce, l'industrie, l'agriculture, ont un intérêt manifeste à ce que cette idée aboutisse.

Une pétition à l'Empereur a donc été rédigée dans ce but.

En voici le texte :

Pétition à S. M. l'Empereur Napoléon III.

SIRE,

« Un projet tendant à organiser une loterie au capital de 25 millions de francs pour la création de 36 villages en Algérie a été placé sous les yeux de votre Majesté qui, nous assure-t-on, a daigné l'accueillir avec une bienveillance particulière.

La réalisation de ce projet, qui ne coûterait rien à l'État, donnerait une vigoureuse impulsion à l'œuvre de la colonisation algérienne.

Elle accroîtrait le peuplement et fournirait à l'agriculture un supplément de bras dont celle-ci a le plus grand besoin;

Elle accroîtrait la production et la consommation locales;

Elle verserait dans la colonie des capitaux qui alimenteraient le commerce et l'industrie;

A un autre point de vue:

Cette loterie, aux proportions grandioses, viendrait très-heureusement après le succès que les produits algériens ont obtenu à l'Exposition universelle;

Elle en prolongerait, elle en propagerait le retentissement;

Elle mettrait le nom de l'Algérie dans toutes les bouches;

Elle la ferait connaître, elle la populariserait en France et à l'Étranger;

Matériellement et moralement elle aurait d'immenses résultats.

SIRE,

L'Algérie vous proclame à bon droit son bienfaiteur. De votre règne datent les mesures intelligentes et fécondes qui ont assuré son avenir. Elle bénira à jamais votre nom qui était pour elle plein de promesses et qui a tenu plus encore qu'il ne promettait. Vous l'avez traitée comme votre fille d'adoption. Elle travaille à s'en rendre digne. Déjà elle commence à payer sa dette à la mère-patrie; bientôt elle deviendra le plus riche fleuron de cette couronne impériale de France que vous portez si noblement.

La loterie Algérienne contribuerait puissamment à hâter l'avènement de cette ère de prospérité. C'est pourquoi les soussignés, notables, négociants, industriels, colons et habitants de l'Algérie, prient respectueusement Votre Majesté de vouloir bien décider que cette loterie sera autorisée et ils attendent avec confiance ce nouveau témoignage de la sollicitude de votre Gouvernement.

Un exemplaire de cette pétition sera dès demain déposé dans nos bureaux et plusieurs autres circuleront en ville. Nous invitons tous ceux qui se sont créés des intérêts dans la colonie à signer cette pétition. Nous invitons nos collègues de la presse algérienne à faire de leur côté ce que nous faisons du nôtre et à ouvrir également des listes d'inscription.

Ces listes locales et toutes celles que les corps constitués, tribunaux de commerce, chambres de commerce, sociétés agricoles, etc., jugeront à propos d'établir, pourront nous être envoyées ou adressées directement à l'Empereur.

Que partent les notables du commerce, de l'industrie et de l'agriculture donnent le mouvement et l'exemple! Pétitionnons! aidons-nous! Qui donc voudrait s'abstenir dans une affaire qui intéresse à un si haut point l'Algérie et la France elle-même?

F.-C. BEAUMONT.

Echo d'Oran du 8 décembre 1855.

Sous ce titre et dans notre numéro du 12 septembre dernier, nous nous exprimions ainsi :

« Tous les moyens honnêtes sont bons pour atteindre un but utile, profitable aux masses et à la France.

Puis nous entrâmes dans quelques détails pour faire connaître le mécanisme et les bases de cette loterie, qui serait une véritable loterie patriotique.

Quel est le Français en effet qui, pour la prospérité de la plus belle et de la plus riche des colonies française, ne donnerait de grand cœur 50 centimes ou 1 franc? Quand surtout au bout de ce bien mince sacrifice, il y a l'espoir, l'arrière-pensée d'un gain fabuleux. Pour cette obole, en effet, on peut gagner un million! Il y a plusieurs autres lots d'un demi-million et une quantité d'autres fort tentants encore!

La population de la France est de 36 millions d'habitants. Nous ne croyons pas trop présumer du patriotisme français stimulé par l'appât de primes inouïes, en disant que 10 millions voudront apporter leur franc à une grande œuvre nationale. Les 15 autres millions seront fournis par l'Angleterre, la Prusse, la Hollande, l'Allemagne. On sait que dans les loteries de châteaux, de terres, de biens-fonds considérables, ces trois derniers États versent annuellement des sommes immenses.

Quant au but national et moral de cette loterie, on se le rappelle; il s'agit d'imprimer au courant de l'émigration en Algérie une impulsion générale et immense des 86 départements de la France et même de l'Étranger; car sur les 36 villages nouveaux, dont la construction serait due à la majeure partie des fonds provenant de la loterie, 6 seraient réservés aux nations voisines qui, elles aussi, auraient concouru au placement des 26 millions de billets.

Ainsi cette loterie verse à grands flots l'élément européen sur la terre africaine en même temps qu'on forme ici un centre d'attraction rayonnant du fond de l'Algérie sur toutes les provinces de l'Empire.

Nos 86 départements ont des parents, des amis, des correspondants sur toute la surface de la vaste colonie française. L'Algérie est dans toutes les bouches, dans toutes les lettres commerciales et privées. Ses cultures sont bientôt doublées, triplées, décuplées; les chemins de fer, qui reculent depuis dix ans, sortent comme par enchantement de dessous terre. D'un bond, l'Algérie fait le chemin de dix années; ses bateaux à vapeur couvrent la Méditerranée; le progrès et la civilisation de la jeune colonie marchent bientôt de pair avec le progrès et la civilisation de la vieille Europe.

1. Toute la presse algérienne, à l'exception d'un seul journal, a reproduit cette pétition déjà parvenue à l'Empereur couverte de signatures.

Tels sont les résultats non pas possibles mais certains, nécessaires, forcés d'une loterie qui s'élève à la hauteur d'une vaste et utile opération financière.

Il faudrait ne pas connaître les hommes et l'esprit français en particulier pour reculer effrayé devant le chiffre de 25 millions et crier au rêve, à l'utopie. Les jeux de hasard ont toujours plu et plairont toujours à la généralité des hommes; aux riches par ostentation ou appât d'un gain qui ne leur coûte en somme qu'une miette de leur superflu; à la classe moyenne toujours désireuse d'accroître son bien; aux pauvres, qui, en s'imposant un jour ou deux de privations, nourrissent et caressent l'arrière-pensée d'un bonheur possible, d'une chance de fortune!

Nous sommes charmé de voir d'un autre côté que l'idée de M. Albigès, — idée que le premier en Algérie nous avons patronée et développée dans ce journal, — a conquis de nombreuses adhésions en Algérie, notamment celle de l'*Akhbar*. L'*Akhbar*, en effet, dans plusieurs articles, qui ne sont que le développement de notre public dans l'*Echo d'Oran* du 12 septembre, s'est fait le champion actif de notre *loterie colonisatrice* qu'il baptise seulement en l'appelant : *Loterie algérienne au capital de 25 millions*.

.... Nous savons gré à la feuille d'Alger de nous avoir prêté, à M. Albigès d'abord et à nous ensuite, le puissant concours de sa publication et de son complet assentiment, et nous sommes tout prêt à seconder les efforts, d'où qu'ils viennent, qui seront faits dans le sens de la réalisation de l'utile et hardi projet de M. Albigès.

Echo d'Oran du 6 février 1856.

Il y a quelques mois nous avons agité dans cette feuille la question d'une loterie colonisatrice algérienne. Nous ne reviendrons pas sur des détails aujourd'hui connus de tous nos lecteurs.

Depuis, cette idée féconde a germé dans les esprits; elle a grandi; elle est mûre.

Non-seulement elle a trouvé de l'écho dans toute la presse algérienne et chez de nombreux adhérents, mais encore en France on de sérieuses sympathies lui seraient définitivement acquises.

Sans citer aucun nom propre on nous écrit que l'importante affaire est en très-bonne voie.

Il s'agit donc aujourd'hui pour nous autres habitants de la province d'Oran de frapper un dernier coup et de prouver au Gouvernement de l'Empereur et à Sa Majesté elle-même que l'Algérie est unanime pour demander instamment la réalisation de ce projet.

C'est dans ce but que plusieurs personnes d'Oran ont bien voulu se charger de faire circuler en ville la pétition qu'on va lire et qui sera vite couverte de signatures.

Nous adjurons toutes les communes de la province de joindre leurs efforts et leurs manifestations aux nôtres. Qu'elles prennent des copies de cette pétition ou qu'elles en rédigent d'autres analogues; qu'elles les fassent signer dans leurs maires respectives par tous les amis de la colonisation algérienne. Elles nous les feront ensuite parvenir; et une fois centralisées dans nos bureaux nous les expédierons sans retard à Paris.

Nous ferons ultérieurement connaître le jour de cet envoi.

Il appartient à notre province, qui a dit le premier mot dans cette grande et utile question d'une loterie colonisatrice algérienne, de fermer la marche et d'insister une dernière fois, — toutes ses forces réunies, — pour obtenir un résultat conforme aux intérêts multiples et respectables auxquels cette loterie donnerait satisfaction.

Voici la pétition :

SIRE,

Dans un discours mémorable Votre Majesté disait naguère : « Nous avons au-delà de la Méditerranée un vaste royaume à coloniser. »

Nous venons demander à Votre Majesté son tout-puissant appui pour faire faire un pas de géant à la colonisation algérienne.

Plusieurs loteries d'utilité locale ont été autorisées dans les départements de la France.

Nous venons vous demander, Sire, une semblable autorisation pour une loterie d'utilité nationale.

La France et l'Algérie sont également intéressées à la réalisation d'une loterie colonisatrice algérienne, au capital de 25 millions, soumise en ce moment à l'examen du Gouvernement de Votre Majesté, et qui a pour but final la fondation en Algérie de 36 nouveaux centres de population.

Une telle création imprimera à l'émigration dans notre colonie une vive et féconde impulsion de tous les points de la France.

L'Algérie se développe sur une superficie de 360 000 kilomètres carrés! Elle ne renferme encore que 150 000 Européens... et pourtant, malgré cette énorme disproportion entre les terres cultivables et les forces productrices, l'Algérie, deux années de suite, a pu fournir son large contingent de céréales à la métropole.

Elle n'attend qu'une population mieux en rapport avec son étendue pour décupler sa production.

C'est donc une loterie vraiment nationale que celle qui favoriserait la prospérité de l'Algérie, puisque cette prospérité importe à la métropole.

Sire, les nobles entreprises, les travaux utiles, les monuments grandioses, toutes les améliorations qui profitent au bien-être des masses ou à la grandeur de la France sont depuis cinq ans Votre préoccupation capitale et le bel apanage de Votre règne.

La loterie colonisatrice algérienne, sans imposer la moindre charge à la France, profitera immédiatement à une légion d'honnêtes et pauvres cultivateurs français et bientôt après à l'Algérie et à la France.

Nous supplions Votre Majesté d'accorder à ce projet grandiose et utile Sa haute approbation et Son tout-puissant patronage.

Daignez agréer, Sire, l'expression du profond respect et de l'entier dévouement avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

De Votre Majesté,

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

(Suivent les signatures.)

EUG. TESTUT.

